

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 mai 2014, à 19h00, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Sans objet.

Était également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

***Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, et que tous les membres du conseil sont présents à l'ouverture de la séance.***

**Ouverture de la séance**

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

104-05-14

**Adoption de l'ordre du jour**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers de la Municipalité étant présents

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de signature – Entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional.
4. Embauche d'une concierge pendant un congé longue durée – Poste temporaire à temps plein.
5. Autorisation de signature – Lettre d'entente en lien avec la convention collective des cols bleus de la Municipalité.

Période de questions.

Levée de la séance.

Adoptée

105-05-14

**Autorisation de signature – Entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional.**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes se sont prévaluées des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et

des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional ( ci-après le «Centre»);

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet la construction, l'exploitation, l'administration et l'utilisation du Centre;

ATTENDU QUE le Centre sera utilisé principalement pour le soccer, mais également pour la pratique d'autres sports dont notamment le football, le baseball, le volleyball, l'escalade et le golf;

ATTENDU QUE le Centre sera situé sur le territoire de la Ville de Varennes;

ATTENDU QU'une telle entente doit être transmise pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers de la Municipalité étant présents

D'AUTORISER le maire, M. François Gamache ou en son absence le maire suppléant, M. Mario McDuff et la directrice générale, Mme Carmen McDuff ou en son absence le greffier, Me Daniel Brazeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional dont copie est jointe aux présentes ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Varennes et à la Ville de Sainte-Julie;

D'AUTORISER la Ville de Sainte Julie à transmettre pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ladite entente intermunicipale, lorsque dûment signée par les parties, accompagnée des résolutions qui ont autorisé sa conclusion.

Adoptée

106-05-14

**Embauche d'une concierge pendant un congé longue durée – Poste temporaire à temps plein.**

CONSIDÉRANT que Mme Carole Vézina occupe présentement à la Municipalité un poste de concierge, avec statut d'employée permanente à temps plein;

CONSIDÉRANT l'absence longue durée anticipée de Mme Carole Vézina et les besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Cindy Millaire occupe présentement à la satisfaction de la Municipalité un poste de concierge, avec statut d'employée temporaire à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers de la Municipalité étant présents

DE RETENIR les services de Mme Cindy Millaire à titre de concierge avec statut d'employée temporaire à temps plein (son statut précédent : employée temporaire à temps partiel), le tout effectif en date des présentes.

Adoptée

107-05-14

**Autorisation de signature – Lettre d'entente en lien avec la convention collective des cols bleus de la Municipalité.**

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des cols bleus de la Municipalité le 12 novembre 2012 et la convention collective de cinq ans (1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017) ensuite signée avec ce syndicat, conformément à une résolution du conseil datée du 18 février 2013 et portant le numéro 48-02-13;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la Municipalité et le syndicat se sont entendus pour apporter certains changements au contenu de ladite convention collective, ayant trait au régime de retraite des salariés ainsi qu'aux tâches, aux équipements et à la classification du nouveau poste d'horticulteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater des représentants de la Municipalité afin de signer et d'ainsi officialiser ladite entente et ce, conditionnellement à l'acceptation de celle-ci par les salariés concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers de la Municipalité étant présents

D'AUTORISER monsieur le maire François Gamache ainsi que la directrice générale, Mme Carmen McDuff, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, toute lettre entente donnant effet aux présentes.

Adoptée

**Période de questions**

Il est constaté qu'aucun citoyen n'est présent à la séance. Il n'y a aucune question.

108-05-14

**Levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,  
APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité, tous les conseillers de la Municipalité étant présents

DE LEVER et d'ainsi mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance extraordinaire du conseil est levée à 19h05.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*